

MAIRIE DE CHAUDES-AIGUES

PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS de la SEANCE du 18 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre , le Mardi 18 Juin 2024 à 19 heures 30 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHAUDES-AIGUES s'est réuni dans la salle du Conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel BROUSSE, Maire.

Etaient présents : M. Michel BROUSSE, Maire – M. Jean-Luc BOUCHARINC 1^{er} Adjoint –Mme Béatrice ROCHER 2^{ème} Adjointe M. Georges PLAGNE 3^{ème} Adjoint, Mme Nicole BATIFOL 4^{ème} Adjointe – Mrs-Philippe SMETS - Jean PASSEMARD - Joël COSTEROUSSSE – Marc GUIBERT (Pouvoir de Hervé CALDAGUES)- Pierre IRLE - Mmes Monique BOUSSUGE – Stéphanie SABAU - M. Thierry VERNHET – M. Damien ORLHAC.

Pouvoirs : M. Hervé CALDAGUES à M. Marc GUIBERT

Mme Stéphanie SABAU a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire.

I – APPROBATION PROCES-VERBAL SEANCE du 13 Mai 2024

POUR : 15 dont 1 pouvoir

II – DECISIONS MODIFICATIVES N°1 DU BUDGET GENERAL et BUDGET EAU et ASSAINISSEMENT 2024

Délibération n° 2024 - 37

Monsieur le Maire présente la décision modificative n°1 du budget général 2024 ci-annexée.

Le conseil municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la décision modificative n°1 du budget général

Article	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	
6064	Fournitures administratives	- 7 100.00 €
6065	Four Mediathèque/Bandes dessinées	7 100.00 €
61228	Loc gestion informatique secrétariat	2 500.00 €
62875	Participation Cmnale Etude Eau	13 000.00 €
617	Etude mutualisée interco Service Eau	84 000.00 €
o23	Virement à section investissement	- 7 000.00 €
	TOTAL	92 500.00 €
	RECETTES	
73123	Taxe additionnelle droits mutation	3 266.00 €
744	FCTVA sur fonctionnement	3 500.00 €
748371	DETR Etude mutualisée interco Eau	12 895.00 €
74758	Subvention Adour-Garonne	34 949.00 €
70875	Participation Communes Entente	36 156.00 €
7473	Sub Départ Prog Petites Villes Demain	780.00 €
7811/042	Reprise sur amortissement Tvx SDEC	954.00 €
	TOTAL	92 500.00 €

Opération	Article	INVESTISSEMENT	
		DEPENSES	
39	2152	Travaux Parking des Thermes	5 849.15 €
13	21534	Part prise en charge SDEC	1 988.00 €

28041582	chap040	Reprise sur amortissement Tvx SDEC	954.00 €
		TOTAL	8 791.15 €
		RECETTES	
43	1323	Sub Département Petites Villes Demain	6 975.00 €
29	1323	Sub Département Petites Villes Demain	3 249.00 €
13	13258	Part prise en charge SDEC	1 988.00 €
13	2041582	Remboursement SDEC	3 579.15 €
	O21	Virement section de fonctionnement	- 7 000.00 €
		TOTAL	8 791.15 €

POUR : 15 dont 1 pouvoir

Monsieur le Maire indique que le système informatique de la Commune va être entièrement revu. Les postes sont anciens, les sauvegardes mal assurées et l'utilisation de certains logiciels désormais compliquée. Afin d'assurer un renouvellement cohérent et régulier du matériel, il a été décidé de passer sous le régime de la location et non plus de l'acquisition des matériels.

Délibération n°2024-38

Monsieur le Maire présente la décision modificative n°1 du budget annexe de l'Eau et de l'assainissement 2024 ci-annexée.

Le conseil municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la décision modificative n°1 du budget eau et assainissement

	SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Article	DEPENSES		Article	RECETTES	
6063	Fournitures entretien petit equipts	- 5 200.00 €			
66111	Interêts des prêts	7 200.00 €	7071	Compteurs	2 000.00 €
673	Titres annulés exercices antérieurs	3 500.00 €			
O23	Virement à la section Investissement	- 3 500.00 €			
	TOTAL	2 000.00 €		TOTAL	2 000.00 €
	SECTION D'INVESTISSEMENT				
	DEPENSES			RECETTES	
458101	Etude opportunité Mut Sce Eau	- 85 000.00 €	458201	Etude opportunité Mut Sce Eau	- 85 000.00 €
1641	Capital des prêts	- 3 500.00 €	O21	Virement de section Fonctionnement	- 3 500.00 €
	TOTAL	- 88 500.00 €		TOTAL	- 88 500.00 €

POUR : 15 dont 1 pouvoir

III – AVENANT MAÎTRISE D'ŒUVRE REQUALIFICATION VILLAGE de VACANCES

Délibération n° 2024-39

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la réhabilitation du Village de Vacances de Chaudes-Aigues, la maîtrise d'œuvre a été confié au groupement Atelier L'ESQUISSE/ un pour cent paysage/cabinet GAXIEU pour un montant hors taxe de 131 104.00€.

Monsieur le Maire précise qu'en raison de l'évolution du programme initial, notamment la reprise de l'Adduction d'Eau Potable vers le Couffour, l'aménagement autour de la piscine (avec mur de

soutènement)), la préparation des plateformes pour les nouveaux 16 habitations légères de loisirs il convient de signer un avenant au marché du groupement de maîtrise d'œuvre.

Le nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre est porté à 175 696.42€

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- De valider le nouveau montant du marché de Maitrise d'œuvre du groupement atelier l'ESQUISSE/un pour cent paysage/Cabinet GAXIEU soit 175 696.42€ hors taxe.
- D'Autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 concernant le marché de maîtrise d'œuvre de la réhabilitation du village de vacances de CHAUDES-AIGUES ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

POUR : 15 dont 1 pouvoir

Monsieur le Maire rappelle que La recherche des financements est en cours.

IV – ECLAIRAGE PUBLIC : MISE EN PLACE D'UN EP à VEDRINES – FONDS de CONCOURS

Délibération n° 2024- 40

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'implanter un candélabre d'éclairage public à Védrières. Le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal porte l'opération. Le montant total HT de l'opération s'élève à 660€.

En application de la délibération du Comité Syndical en date du 07 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 50% du montant HT de l'opération, soit :

- 1 versement de 330 € HT au décompte des travaux.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours, et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.
- De procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux

POUR : 15 dont 1 pouvoir

Monsieur le Maire précise que suite aux sinistres de lampadaires récurrents dans le tournant de la Gendarmerie, l'éclairage sera modifié.

Les nouveaux dispositifs éclairent seulement le domaine public.

V- PROJET SCIENCE PARTICIPATIVE PARC NATUREL AUBRAC

Délibération n° 2024 - 41

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du programme de science participative de l'observatoire de l'eau du Parc naturel régional de l'Aubrac il est proposé d'améliorer la connaissance du fonctionnement hydraulique en ce qui concerne le Remontalou et ainsi produire des données concernant l'évolution de la hauteur d'eau et du débit de ce cours d'eau.

Monsieur le Maire, précise qu'il convient d'installer une station de suivi des hauteurs d'eau composée d'une échelle limnimétrique et d'un panneau informatif. La station sera localisée sur le Remontalou, au centre-ville sur la portion du cours d'eau entre l'Office de Tourisme et la place du Gravier, sur une parcelle propriété de la Commune.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'autoriser la mise en place d'une échelle limnimétrique et d'un panneau informatif sur le Remontalou par le Parc Naturel Régional de l'Aubrac
- D'Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour la mise en place de station de suivi des hauteurs d'eau dans le cadre du programme de science participative de l'observatoire de l'eau du Parc naturel Régional de l'Aubrac ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

POUR : 15 dont 1 pouvoir

Cette opération s'inscrit dans la démarche d'une meilleure connaissance de l'évolution des cours d'eau couplée à l'analyse de la ressource souterraine pour l'ensemble des partenaires impliqués dans la gestion de l'eau .

L'implantation de cette échelle le long du Remontalou permettra la participation des citoyens, qui pourront prendre des photos de relevés à tous moments et les transférer par SMS au Parc naturel de l'Aubrac en lien avec un observatoire basé à Toulouse, pour une synthèse en temps réel de données affinées sur les flux des cours d'eau du massif.

VI – DEMANDE pour une INTERCONNEXION EAU COMMUNE DES DEUX-VERGES

Délibération n° 2024-

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une demande de la commune des DEUX-VERGES qui sollicite une interconnexion avec le Réseau d'adduction d'eau potable de la commune de CHAUDES-AIGUES au niveau du captage des Moutouses, et ce afin de permettre l'alimentation en eau potable d'un futur gîte au niveau des Coursières. Il n'y a pas d'autre consommateur à raccorder et de toute façon les débits disponibles ne le permettent pas.

L'étude technique a été conduite par Cantal Ingénierie et Territoires.

Monsieur indique que la totalité des travaux sera financée par la commune des DEUX-VERGES, qui aura la responsabilité de la qualité de l'eau délivrée.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'autoriser la commune de DEUX-VERGES à réaliser une interconnexion sur le réseau d'adduction d'eau potable de la commune de CHAUDES-AIGUES au niveau du captage des Moutouses.
- D'Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

POUR : 15 dont 1 pouvoir

Monsieur le Maire expose que le choix de ce raccordement est logique et pertinent vu l'éloignement du réseau PUBLIC de la commune de Deux-Verges.

La Commune de Chaudes-Aigues établira une facture sur son rôle d'eau.

VII – PERSONNEL COMMUNAL

Délibération n° 2024-

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de recruter un Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe affecté au secrétariat de la mairie pour assurer le suivi de la gestion comptable, participer à la préparation budgétaire (Budget principal, Budgets annexes), assurer l'exécution budgétaire (traitement de l'ensemble des opérations comptables de la collectivité, ligne de trésorerie, gestion des emprunts...), effectuer les déclarations de TVA et du FCTVA, assurer le suivi comptable de l'exécution des marchés publics, assurer le suivi de l'inventaire (amortissements...), gestion et suivi des dossiers de demande de subvention des associations.....

Considérant ce recrutement nécessaire au bon fonctionnement du service,

Le Conseil municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-DECIDE de créer un poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe - Catégorie C - emploi permanent - à compter du 1^{er} juillet 2024,

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

- Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Principal 2024.

POUR : 15 dont 1 pouvoir

Délibération n°2024-44

Convention CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN (PVD) VALANT OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT)

Rappelant l'étude pré-opérationnelle, lancée en début d'année 2023, comprenant à la fois un volet requalification urbaine à l'échelle des centres-bourgs de Chaudes-Aigues, Pierrefort et Saint-Flour et un volet habitat ;

Rappelant que le premier volet de l'étude a abouti le 5 septembre 2023 à la signature d'une convention cadre « Petites Villes de Demain » (PVD) valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) ;

Rappelant que le volet habitat de l'étude pré-opérationnelle avait pour objectifs d'une part d'évaluer les opérations programmées mises en œuvre sur la période 2017-2023 et d'autre part de définir les futures opérations programmées ;

Considérant qu'après un important travail de concertation avec les différents partenaires, la signature de deux opérations programmées d'amélioration de l'habitat privé est proposée :

- une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat « OPAH Saint-Flour Communauté » à l'échelle des 53 communes du territoire sur une durée de 3 ans ;

- une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain « OPAH-RU multisites » à l'échelle des trois périmètres ORT définis sur les communes de Chaudes-Aigues, Pierrefort et Saint-Flour sur une durée de 5 ans ;

Vu les projets de conventions, annexés à la délibération ;

Vu l'avis favorable du bureau exécutif en date du 18 mars 2024 ;

Considérant la mise à disposition au public et aux partenaires de ces conventions qui sera organisée sur une durée d'un mois au siège de Saint-Flour Communauté et dans les Maisons France Services du territoire ;

Le Conseil, le Maire entendu, après en avoir délibéré :

- Approuve les termes du projet de convention cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire, tel qu'annexé à la présente ;**
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ou toutes autres conventions liées aux actions fléchées dans le cadre de la convention cadre ainsi que toutes les autres pièces nécessaires à leur mise en œuvre.**

POUR : 15 dont 1 pouvoir

Monsieur le Maire souligne l'opportunité pour le territoire de ces opérations qui valorisent l'habitat et permettent la rénovation de logements permettant ainsi d'améliorer la qualité du parc locatif.

BIEN DE SECTION BOISSIERES

Monsieur le Maire fait part d'une demande d'achat partiel d'un bien sectionnaire au hameau de Boissières (Environ 1730 m2) et ce afin de permettre à un agriculteur de mener un projet de construction d'un bâtiment à usage agricole recouvert de panneaux photovoltaïque.

La demande sera étudiée dans le cadre de la réglementation relative aux biens de section.

DECOUVERTE NUMERIQUE DE LA VILLE

Béatrice ROCHER et Monique BOUSSUGE ont participé à plusieurs séances de travail concernant l'élaboration du scénario de découverte de la ville en mode numérique (énigmes, quizz...) avec pour base la bande dessinée les Mondes d'Arven. Ce projet est mené en partenariat avec la Route des Villes d'Eaux. Il vise à mettre en valeur notamment le patrimoine des stations thermales en général et pour Chaudes-Aigues le fait d'être le berceau des eaux les plus chaudes d'Europe.

RESEAU DE CHALEUR

Porté par Saint-Flour Communauté, le projet de réseau de chaleur utilisant l'eau chaude naturelle est une véritable opportunité en matière de transition écologique. Ce projet concernerait dans un premier temps le secteur public (Mairie, cinéma, gymnase, collège, centre hospitalier, ...). Une étude confiée au cabinet KAYROS, est en cours de finalisation.

ZONE BLEUE

Elle sera à nouveau contrôlée à compter du mois de juillet suite à la mise en service du parking des Thermes qui sera alors terminé (enrobé, traçage des places...).

PARKING des THERMES (BEAUREDON)

Thierry VERNHET annonce l'achèvement des travaux pour début juillet.

Les enrobés sont programmés au cours de la dernière semaine de juin. Collage des bordures et pose des portiques en suivant.

COMMUNES FORESTIERES

Philippe SMETS a participé à l'assemblée générale de l'Association.

Le sujet de l'assurance des biens forestiers a été évoqué.

Une chargée de mission peut communiquer de l'information sur la gestion des biens de section si les collectivités le souhaitent.

Des actions en lien avec les communes et les écoles sont mises en œuvre : forêts pédagogiques (Clavières, Laveissière...) pour la découverte et l'éducation des jeunes à la connaissance de ce milieu naturel exceptionnel.

DOTATION BIODIVERSITE

Marc GUIBERT rappelle que cette dotation a été doublée en 2024.

Par ailleurs il indique que les 3 circuits trail sont tracés.

Reste à voir l'extension du GR des Monts d'Aubrac avec Saint-Flour Communauté.

AG ASSOCIATION ADMR

Nicole BATIFOL a assisté à l'Assemblée Générale.

L'Association se porte bien avec un large secteur d'intervention (155 usagers sur 15 communes).

Le portage des repas est une activité déficitaire.

L'amélioration de prise en charge des déplacements des agents est satisfaisante.

Une revalorisation du prix de repas fourni par EHPAD a été décidée.

Saint-Flour Communauté participe à hauteur de 300 000 euros annuels (53 communes) pour le dépassement des frais de repas.

L'ALSH a accueilli 55 enfants issus de 36 familles.

CONCOURS DE FLEURISSEMENT

Nicole BATIFOL annonce la relance du concours de fleurissement pour 2024.

Les personnes intéressées peuvent retirer le bulletin d'inscription et le règlement en Mairie.

AG ASSOCIATION DE FOOTBALL

Jean-Luc BOUCHARINC précise qu'elle s'est tenue à Neuvéglise sur Truyère.

Le Club compte 102 licenciés avec 2 équipes seniors, 1 équipe de jeunes, 1 équipe de vétérans.

Le budget de l'Association est de 30 000 euros.

Il remercie tous les licenciés qui entretiennent le terrain à l'année (tonte...)

Une nouvelle buvette est en cours d'aménagement.

Le Cantal compte 6 866 licenciés.

La séance est close à 20 heures 45 minutes.

Vu par nous, Maire de la commune de CHAUDES-AIGUES, publiée sous format électronique sur le site www.chaudes-aigues.fr conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Secrétaire de séance
Stéphanie SABAU

Le Maire
Michel BROUSSE

